



MET/SG/7-WP/4
07/03/05

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

**GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
(APIRG)
SOUS-GROUPE DE MÉTÉOROLOGIE
SEPTIEME RÉUNION (METS/7)**

(Dakar, 11-13 avril 2005)

Point 4 de

**l'ordre du jour : Système d'échange des bulletins météorologiques (AMBEX) dans la
Région AFI**

(Note présentée par le Secrétariat)

Résumé

Cette note présente l'introduction des divers amendements aux échanges AMBEX. Elle traite également de faits généraux concernant le Système AMBEX et les échanges OPMET.

Références : Rapports APIRG/13 et APIRG/14

1. Introduction

1.1 Suite à l'introduction des METAR dans les échanges AMBEX, la Conclusion 13/66 d'APIRG/13 fait référence, le Système AMBEX désormais inclut les échanges TAF, AIREP et METAR. Le besoin se fait sentir pour une amélioration des échanges OPMET avec les régions adjacentes en particulier l'Europe au vu de l'introduction des nouveaux Tableaux MET2A et MET2B du FASID EUR.

2. Discussion

2.1 Les amendements ont été faits aux échanges AMBEX compte tenu de l'introduction des Tableaux MET2A et MET2B du FASID EUR. L'adresse prédéterminée Toulouse LFZZMAFI a été ajoutée pour les échanges METAR et TAF avec la Région EUR. En fait les besoins de la Région EUR en TAF et METAR de la Région AFI sont exactement ceux inclus dans l'Annex 1 du Guide à l'intention des utilisateurs du SADIS (SUG) qui est inclus dans le Tableau MET2A du FASID EUR (Partie AFI).

2.2 Les changements sont réflétés dans le Manuel AMBEX qui est donné en appendice.

2.3 **Les Banques de données OPMET de la Région AFI**

2.3.1 Il convient de rappeler que l'APIRG a approuvé la création de deux banques de données OPMET à Dakar et à Pretoria pour servir l'Afrique occidentale et centrale pour Dakar et l'Afrique orientale et australe pour Pretoria. La conclusion 12/66 d'APIRG/12 fait référence.

2.3.2 Selon les informations reçues, des mesures sont prises pour la mise en œuvre des deux banques de données pour l'année 2005. En attendant la Région AFI continuera à être desservie par les deux banques de données de la Région EUR : Bruxelles et Vienne. La conclusion suivante est formulée :

**Conclusion -/- Mise en œuvre des banques de données
OPMET de la Région AFI**

Il est conclu que :

**les Le Sénégal et l'Afrique du Sud sont invités à mettre en œuvre d'urgence
banques de données de Dakar et de Pretoria.**

3. **Suite à donner**

Le MET/SG est invité à :

- prendre note des amendements apporté aux échanges AMBEX et
- approuver le projet de conclusion relatif aux banques de données OPMET AFI.
